

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
SUR SAISIE IMMOBILIERE EN UN SEUL LOT**

D'UNE MAISON A USAGE D'HABITATION
élevée d'un simple rez-de-chaussée
située 38 avenue des Valampes, quartier Capeau,
13180 GIGNAC-LA-NERTHE

Cadastrée section BE n° 129, d'une surface de 05 a 47 ca.

MISE A PRIX : 100 000,00€

Visite le mardi 29 septembre 2026 de 9 h à 10 h

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE LUNDI 12 OCTOBRE 2026 à 9 h 00

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'Aix-en-Provence,
40 Boulevard Carnot, 13100 AIX-EN-PROVENCE

DESIGNATION DES BIENS MIS EN VENTE :
D'après le titre de propriété :

A GIGNAC-LA-NERTHE (Bouches-du-Rhône - 13180), 38 avenue des Valampes, quartier Capeau, une maison à usage d'habitation, élevée d'un simple rez-de-chaussée, composée d'une cuisine, un salon séjour, quatre chambres, une salle de bains, water-closet et garages, cadastré section BE n° 129, lieudit 38 avenue des Valampes, d'une surface de 05 a 47 ca.

Lotissement

Le bien forme le lot n°16 du lotissement dénommé « Capeau » créé à la suite d'un arrêté préfectoral

numéro ME/L/80.143 1 le 22 mai 1980, ayant fait l'objet d'un cahier des charges,

Une ampliation de cet arrêté ainsi que les pièces constitutives du lotissement ont été déposés suivant acte reçu par Maître Guy DUCORD, notaire à Marseille le 2 juillet 1980, dont une expédition a été publiée au 2^{ème} bureau du service de la Publicité Foncière d'Aix-en-Provence le 22 octobre 1980 volume 3110 n° 1.

D'après le procès-verbal de description :

Maître Aurélie CROSSE, Commissaire de Justice associé, a établi le 27 mai 2025 le procès-verbal de description du bien aux termes duquel il apparaît que

le bien objet de la saisie est situé 38 avenue des Valampes, 13180 GIGNAC-LA-NERTHE.

Il s'agit d'une maison à usage d'habitation de plain-pied entourée d'un jardin clôturée avec piscine qui se compose d'une entrée, une pièce principale, une cuisine, une buanderie, un couloir, une salle de bain, buanderie, 4 chambres.

Les lieux sont occupés.

Le certificat de mesurage établi le 22 mai 2025 par Monsieur **SARINETTES** conclut à une superficie de **103,22 m²**.

La maison fait partie d'une ASL, pour laquelle une provision annuelle sur charge de 100 euros est appelée.

La présente vente est poursuivie A LA REQUETE DE :

La société dénommée **CREDIT LOGEMENT**, S.A. immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 302 493 275, ayant son siège social sis 50 boulevard de Sébastopol - TSA 69001 - 75155 PARIS CEDEX 03, agissant poursuites et diligences de son Président du Conseil d'administration en exercice domicilié en cette qualité audit siège,

Ayant pour Avocat **Maître Nicolas SIROUNIAN**, Avocat associé au sein de la **SELARL EKLAR AVOCATS**.

Agissant en vertu :

D'un jugement réputé contradictoire et en premier ressort rendu le 6 février 2017 par le tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence, signifié le 22 février 2017, dont appel,

D'une ordonnance de caducité de l'appel rendu le 24 juillet 2017 par la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence, suivi d'un certificat de non-recours délivré le 14 septembre 2014 par la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence,

D'un jugement rectificatif réputé contradictoire et en premier ressort rendu le 10 septembre 2018 par le tribunal d'Aix-en-Provence, signifié le 20 septembre 2018 et actuellement définitif.

Les enchères sont recevables uniquement

si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau d'AIX-EN-PROVENCE qui devra détenir un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats.

RENSEIGNEMENTS :

Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :

Sur le site internet : **<https://www.eklar.com>** du Cabinet de Me Nicolas SIROUNIAN, avocat au Barreau d'AIX-EN-PROVENCE,

Au Cabinet de **Me Nicolas SIROUNIAN**, avocat au Barreau d'AIX-EN-PROVENCE, 23 cours Mirabeau, 13100 AIX-EN-PROVENCE – Tél. : 04.13.24.13.64 - **i.gadalla@eklar.com**

Au **Greffé du Tribunal Judiciaire d'AIX-EN-PROVENCE** – 40 boulevard Carnot 13100 AIX-EN-PROVENCE les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14 h 30 à 17 heures.

Marseille, le 24 août 2026

Me Nicolas SIROUNIAN
Avocat